



Communauté de Communes Bassin  
Decazeville - Communauté  
Maison de l'Industrie - BP 68  
12 300 Decazeville  
Tél. 05 65 43 95 00  
Fax. 05 65 43 27 64

CPIE du Rouergue  
25 avenue Charles de Gaulle  
12100 MILLAU  
Tel : 05 65 61 06 57 - Fax: 05 65 60  
26 02  
[www.cpie-rouergue.com](http://www.cpie-rouergue.com)

Alexandre Borel  
Responsable du service Environnement et  
Cadre de vie

Elsa MARANGONI  
Chargée de mission en environnement



ROUERGUE

## Compte-rendu COPIL

- 7 février 2019 -

**Présents :** Lagarrigue-Castes Josiane, représentante de la mairie de Firmi – Pascale Lacombe, DDT de l'Aveyron – Nathalie Lamande, DREAL Occitanie - Matthieu Communeau, responsable des actions culturelles CCDC – Alexandre Borel, Responsable environnement et cadre de vie à la CCDC – Emilie Robert, services patrimoine et transport à la CCDC- Elsa Marangoni, CPIE du Rouergue

**Excusés :** Marie-Dominique Albinet, CAUE de l'Aveyron – Directeur de la LPO Aveyron – Mme Carole Delga, Présidente de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée – M Dominique Président de la CCI de l'Aveyron – Mme Moreau, DDCSPP, service jeunesse et sport – Mme Sylvie Michelin, Association AMBA – M Escaffre, Association Sauvegarde et gestion de l'environnement – Association des Amis des sciences de la terre

Ordre du jour :

- Rappel contextuel
- Bilan des actions engagées en 2018
- Point étape mise à jour du DOCOB
- Prévisions d'actions 2019 et sentier botanique
- Communication (plaquette et panneau)
- Questions diverses

Rappel contextuel du site

Le point contextuel (cf.ppt) a été présenté par Mme Marangoni du CPIE du Rouergue, qui a présenté les caractéristiques du site, les éléments d'intérêt du site et l'organisation et la gouvernance. Ceci afin de présenter le site et ses particularités au nouveau responsable environnement et qualité de la ville, Alexandre Borel.

Les membres présents du COPIL regrettent la faible participation à ce moment fort de l'animation du site. Nathalie Lamande, de la DREAL Occitanie ajoute que l'implication des acteurs et des élus pour les sites Natura 2000 est souvent difficile. Cependant, la mobilisation peut être plus importante si le COPIL est organisé en même temps qu'un Conseil Communautaire, ou lorsqu'un apéro est proposé, ou combiné à une sortie sur le site. Des acteurs ou animateurs d'autres sites Natura 2000 peuvent être également conviés pour témoigner et enrichir les échanges.

L'animatrice et la CCDC en prennent note pour organiser un COPIL différent en 2020.

## **Bilan 2018**

### **• Assistance administrative**

Le CPIE du Rouergue, dans ces missions d'animation assiste administrativement la Communauté de communes Decazeville Communauté à travers des réunions et des échanges avec la DDT ou les personnes en charges du site au sein de la CCDC.

A ce sujet, Elsa Marangoni souhaiterait plus d'interactions et d'implication de la CCDC dans le portage de ce site Natura 2000. Suite aux récents changements dû à la fusion des deux communautés de communes Decazeville-Aubin et Vallée du Lot, il n'y a plus d'interlocuteur privilégié pour le site Natura 2000. Emilie Robert assurant la maintenance administrative et Matthieu Communeau accompagnant les sorties et permanences avec le CPIE du Rouergue lorsque cela lui est possible.

Emilie Robert interpelle les membres du COPIL en regrettant de n'avoir pas assez de temps pour ce dossier. En effet, elle travaille dans deux services : Transport et mobilité, ainsi que Patrimoine.

Alexandre Borel, va voir si du temps supplémentaire pourrait être affecté au dossier Natura 2000, ou si une autre personne pourrait en avoir la charge.

### **• Sensibilisation et communication**

Elsa Marangoni rappelle que l'objectif pour cette année d'animation était de diversifier les publics sensibilisés.

Ainsi, en 2018, pour le grand public, plusieurs visites guidées ont été organisées sur le site du Puy de Wolf, à l'occasion d'événements nationaux comme la Fête de la nature (27 mai 2018, annulée pour cause de mauvais temps) et les journées du patrimoine : le 15 septembre 2018 par une permanence à la médiathèque de Firmi le samedi matin et le dimanche 16 septembre après midi par une visite guidée.

Le public scolaire a également bénéficié d'une sortie le 23 mai. Une classe de 23 élèves du collège du Firmi a pris support du site du Puy de Wolf afin d'aborder une partie du programme de biologie sur le lien entre roche-végétaux-animaux, ainsi que sur l'évolution du paysage. A noter, qu'une sortie est organisée pour l'AFAS de Firmi et le centre de loisir pour une visite pour les enfants le 14 avril 2019 prochain. Cette animation sera préparée en mars avec Matthieu Communeau et l'animatrice du site.

Deux sorties ont également été programmées à l'attention des salariés des offices de Tourisme du bassin, le 15 et le 24 mai.

Le CPIE du Rouergue ajoute que lors des journées du patrimoine la sortie a beaucoup de succès, 50 personnes sont venues en 2018 découvrir le site. Ceci grâce à une bonne communication de la CCDC. Cependant, même si Matthieu Communeau et Elsa Marangoni partagent le groupe en 2 ateliers, les participants sont encore trop nombreux pour profiter de la découverte des plantes particulières du site et des espèces. Elsa Marangoni, insiste pour bloquer le groupe à 40 inscrits pour améliorer la qualité de l'animation lors de la balade ou de dupliquer celle-ci.

A noter que d'autres actions de sensibilisation ont lieu sur le site auprès des scolaires via le programme départemental COLLEGI'ENS. Une animation par an pour le collège Paul Ramadier de Firmi. Ceci hors animation Natura 2000.

- **Suivi scientifique**

Les ourlets à Brachypode et ourlet à Molinie sont très recouvrants sur certaines parties du site. Le CBN MPM a procédé à plusieurs protocoles :

1a- remobiliser les images du cabinet Ectare et faire un nouveau jeu de prise de vue. Avec une analyse visuelle de ces données diachroniques pour évaluer les dynamiques de végétation

1b- proposer trois lignes de transects de suivi : proposition d'un protocole simple (objectif de réalisation du suivi par l'animateur), mise en place du dispositif, réalisation de l'état zéro en 2018.

Le 1a a été fait, de nouvelles prises de vue ont été faites par Thomas Sanz ; il ne semble pas que des dynamiques rapides soient perceptibles sur ces images

Pour le 1b, trois transects ont été mis en place sur le site, soit 2x 3 points. Le 23 octobre, l'animatrice est venue repérer ces points installés sur le site et les géolocaliser.

Chaque point est matérialisé sur le terrain par un piquet métallique en U enfoncé dans le sol. Le U est perpendiculaire à l'axe du transect. Pour réaliser le transect il doit être doublé d'un grand piquet enfoncé au milieu du U. Une ficelle solide doit alors être tendue entre les deux piquets à une hauteur de 60 cm du sol environ et matérialisera alors le transect.

Une fois le transect matérialisé par les piquets et la ficelle, on fait un point d'observation tous les 50 cm. Tous les 50 cm, on glisse une baguette (0.5cm de diamètre environ) au contact de la ficelle et à la parfaite verticale jusqu'au contact avec le sol (on l'enfoncé un peu d'ailleurs). A chaque piquet et planté de baguette, on compte les contacts des plantes avec la baguette (tout contact direct ou présence dans un cylindre de 1cm de rayon autour de la baguette). On mesure la présence/absence, on ne dénombre pas les contacts (ex. : si il y a trois feuilles de Brachypode qui touchent, on ne compte que présence de Brachypode).

Etant donné les objectifs du suivi (évaluer la dynamique des ourlets) et la volonté de faire le suivi dans le cadre de l'animation sans mobiliser une compétence spécialisée en botanique, il est apparu pertinent de ne mesurer les contacts des espèces qui nous intéressent et qui sont faciles à repérer.

On ne note les contacts que de Brachypode/Molinie/Callune/Cytisus/Festuca.

Les transects ont été choisis pour traverser des zones représentatives du site et semblent potentiellement en cours d'ourlification. 2 transects concernent le Brachypode. 1 transect concerne la Molinie. Des portions de landes à Cytisus ont aussi été traversées pour en évaluer la dynamique également.

A la pratique, ces espèces indicatrices semblent très pertinentes car elles structurent les végétations à surveiller, elles s'excluent souvent les unes des autres et sont à la fois charismatiques et simples à repérer.

L'état zéro a été fait. La prochaine mesure sera à faire l'an prochain ou dans deux ans.

## • Incidences

Aucune manifestation ou projet soumis à évaluation des incidences n'a concerné le site durant l'année 2018. Plusieurs activités générant une surfréquentation sur le site dommageables pour les habitats naturels ont eu lieu :

- Visites guidées : encadrées par le CPIE et la Communauté de communes. Ces visites se déroulent pour l'essentiel à partir du chemin principal situé au sommet du site. Les recommandations liées à la préservation des espèces et habitats sont systématiquement données.
- Ronde du Puy de Wolf organisée par VCAN de Firmi

Evènement course et randonnée organisé par le VCAN de Firmi. Un suivi en amont de l'évènement a été fait par Valérie Ferlet-Boulard du CPIE du Rouergue en appui avec la DDT et le CBN Midi-Pyrénées.

Des recommandations ont été faites aux organisateurs :

- Le ravitaillement doit se trouver sur la piste menant aux antennes ;
- Pour le public, interdiction a minima toute la moitié sud-est-nord du site ;
- Mettre en défens une zone de Tabouret de Firmi particulièrement exposé au piétinement ;
- Interdire tout véhicule, y compris VTT sur le puy de Wolf en dehors des chemins d'accès aux antennes et chemin goudronné ;
- Prévoir une sensibilisation par l'animatrice du site ou l'utilisation de l'exposition ;
- Débaliser entièrement le site après la manifestation ;

En 2018, le CPIE n'a pas été sollicité pour Avis sur la demande d'autorisation à la manifestation sportive. Mme Laggarigue-Castes ajoute que le parcours n'a pas eu lieu sur le site, mais l'a contourné a priori. Le CPIE du Rouergue souhaite demander à nouveau aux organisateurs de la course la possibilité de faire un stand pendant l'évènement qui aura lieu en 2019, le 11 mai.

## • Outils de communication

### Plaquette de présentation

Afin d'actualiser et de simplifier la plaquette de présentation, le CPIE du Rouergue a conçu et amorcé la mise en forme d'une nouvelle plaquette présentée aux membres du COPIL (cf.annexes du présent CR).

Pascale Lacombe de la DDT précise que la plaquette doit être en cohérence avec la charte de la DDT élaborée pour la plaquette départementale en cours de réalisation et demande que le document soit envoyé à Nathalie Charpiat de la DDT.

Nathalie Lamande ajoute qu'un paragraphe sur la préservation des plantes au niveau national pourrait apparaître. Elsa Marangoni, du CPIE du Rouergue précise que la carte des habitats n'est pas finalisée, car en attente des dernières données du CBN MPM. Elle questionne le COPIL sur la mention ou non du sentier botanique sur cette plaquette. Plusieurs interrogations sont soulevées concernant le sentier : les subventions européennes seront-elles suffisantes pour financer ce projet en 2019-2020 ? Le morcellement des parcelles, toutes privées, pourraient rendre longue et complexe la création de ce sentier. Doit-il être mentionné s'il ne se fait pas au final?

### Le panneau d'accueil

Le nouveau panneau d'accueil du site a été reçu et est prêt à être posé. Emilie Robert assure que les techniciens vont s'atteler à la tâche prochainement.

Elsa Marangoni ajoute qu'il est important que le panneau soit en place rapidement pour informer du caractère protégé et privé du site. En effet, des habitants ont mentionné la présence au printemps 2018, de gros véhicules procédant à des opérations de mesures, tests sur la roche entre le parking et les antennes. De nombreux déchets sont également jetés.

### Site internet

Au niveau du site internet, le CPIE du Rouergue met régulièrement à jour les actualités et les bilans. Avec intégration de nouvelles photos, logos, article, etc. Les informations sur les sorties apparaissent également. Un nouvel onglet pourrait être créé prochainement sur la révision du DOCOB et permettra ainsi de suivre les différentes étapes de sa réalisation.

### De SUDOCO à SIN2

La saisie des données et le suivi de l'animation des sites est passée sur la plateforme SIN2. Il permet entre autre de faciliter et d'harmoniser la saisie, rapports et bilans des sites Natura 2000, de mutualiser les informations et les échanges entre les différents acteurs du réseau et de capitaliser la mémoire des sites.

Elsa Marangoni explique la difficulté de prendre en main l'outil, elle n'a pas pu y avoir accès depuis la formation le 28 novembre 2017.

- Participation au réseau des opérateurs Natura 2000

Elsa Marangoni a participé à 2 COPILS d'autres sites ("Vieux arbres de la haute vallée de l'Aveyron et des abords du causse comtal"; "Plateau central de l'Aubrac Aveyronnais") afin de s'informer sur des actions de sensibilisation et de mise en place de supports d'information sur les sites.

Le 13 septembre a eu lieu la première journée des opérateurs Natura 2000 sur le site de la lande de la Borie à La Rouquette. Un zoom sur le montage d'un contrat NiNi a été présenté par la structure animatrice du site « Rural Concept ».

Le 10 octobre 2018, une formation a été dispensée par le CBN MPM sur les suivis scientifiques à Rodez.

D'autres dates sont à venir : le 21 février, une demi-journée d'information départementale Natura 2000 organisée par la DDT aura lieu. L'ordre du jour est le suivant :

- budget animation 2019-2020 / calendrier (commissions, périodes d'appel à projet...)
- point sur les révisions de DOCOB
- SIN2
- Les fiches de synthèse
- élaboration de la plaquette départementale N2000

Des journées régionales ne seront pas finalement prévues cette année, mais reportées à l'automne prochain.

## **Sentier botanique**

Plusieurs constats ont été faits ces dernières années sur le Puy de Wolf :

- Visiteurs cherchant à descendre du belvédère à travers le site jusqu'en bas;

- Plusieurs départs de petits sentiers au sommet du site = impact léger sur les habitats de pelouses ;
- Des personnes se sont présentées cherchant le sentier botanique (indications sur le net);
- De nombreux botanistes spécialistes et amateurs visitent le site de part les particularités de ces habitats et de la flore présente. En effet le site est connu pour sa géologie et les caractéristiques de sa flore.

Un sentier botanique permettrait de valoriser et d'informer les usagers du site sur la flore endémique, de canaliser les visiteurs sur un même chemin (qui reprendrais grosso modo celui de la ronde du Puy de Wolf) et serait un support pédagogique lors des visites sur le site.

Le CPIE du Rouergue ajoute qu'à travers le Programme Biodiv d'Occ, dont le CPIE fait partie, il y a la possibilité de créer un sentier botanique numérique via l'outil SmartFlore.

Nathalie Lamande de la DREAL précise qu'un contrat NiNi « canalisation de la fréquentation » peut être conventionné par la CCDC ou le CPIE du Rouergue pour porter le contrat. Attention, il y a 20% d'autofinancement si cela est porté par la CCDC.

### **Mise à jour du DOCOB**

La finalisation de la mise à jour du DOCOB est prévue pour fin mars 2019. Cependant, des éléments du diagnostic sont à ce jour manquants : le diagnostic flore et habitat est incomplet, les données du CBN MPM sont en cours d'envoi, les fiches habitats et espèces n'ont pas été finalisées et par conséquent les objectifs de conservation et le plan d'action n'est pas actualisé et reste incomplet.

Des rendez vous avec des agriculteurs sont prévus dans les semaines à venir. Il serait préférable de proposer une rencontre technique entre les services de l'état, la CCDC, le CPIE, la CA, la LPO, etc pour valider le diagnostic, se mettre d'accord sur les objectifs de conservation et le plan d'action.

Un COPIL extraordinaire devra suivre avant envoie aux services de l'état pour valider le COPIL.

Les éléments manquants et les étapes restant à mettre en place ne permettront pas de respecter la date butoir prévue. L'ensemble du COPIL s'accorde à dire qu'une prorogation serait préférable sans pour autant reporter à un an. Emilie Robert et Elsa Marangoni propose une prorogation au moins jusqu'à fin juin avec un comité technique entre la semaine 11 et 13, soit entre le 11 et fin mars pour que le CPIE ai le temps de rassembler tous les éléments.

### **Intervention M.Gineste, Responsable Habitat Urbanisme**

M. Gineste a été contacté par le CPIE du Rouergue afin d'obtenir des informations sur le PLUi de la CCDC en cours d'élaboration. Ne pouvant assister au COPIL dans son intégralité, il a pu dégager du temps pour porter à connaissance plusieurs points aux membres du COPIL pour avis :

#### MAITRISE FONCIERE DU SITE

- l'EPF (Etablissement Public Foncier) Occitanie a été contacté en 2018, il lui a été proposé de prendre en charge la maîtrise foncière du site, il a confirmé que cette mission rentrait bien dans ses compétences,
- il conviendrait maintenant de le saisir officiellement de notre demande et de procéder à la rédaction de la convention,
- c'est une mission qui devrait lui prendre plusieurs années, voire plusieurs mandats.

Sur ce point, Mme Lagarrigue explique qu'il y a près d'une trentaine de propriétaires fonciers sur le site du Puy de Wolf sans compter les indivisions nombreuses. L'acquisition par l'EPF faciliterait les démarches et projets. Cependant, la volonté est de maintenir les activités agricoles sur le site et permettre aux visiteurs de le découvrir.

M. Gineste indique que la prise en charge de la maîtrise foncière par l'EPF peut ouvrir à des rachats par des organismes tels que la CCDC, des associations, etc.

Nathalie Lamande ajoute que le département sous la forme des ENS peut éventuellement acheter, conventionner avec l'EPF grâce avec la TDENS. Elsa Marangoni précise que le site est un ENS, mais doute qu'il y est une taxe du département. Le département serait plutôt un soutien financier pour des projets sur le site (exemple : sentier botanique).

Pascale Lacombe de la DDT va soumettre la question à Nathalie Charpiat et à la personne en charge des questions d'aménagements.

### PLUI-h

- le PLUi-h est bien avancé et la prochaine étape concerne la rédaction du règlement,
- pour le PUY de WOLF, il est envisagé de reconduire le zonage Np (naturel protégé), copie en annexe du règlement ;
- si le zonage est reconduit, nous sommes amenés à reconsidérer l'ensemble des dispositions règlementaires qui s'y appliquent
- l'avis du comité de pilotage sera le bienvenu sur ce point
- je vous rappelle que ce site natura 2000 présente une particularité qui doit être unique en France (peut être même au-delà) puisqu'il intègre dans son périmètre une partie d'une zone d'activités économiques (!), celle du Puy de wolf à Firmi

Nathalie Lamande rappelle à M. Gineste que de nombreux sites Natura 2000, ayant un périmètre de plusieurs centaines d'hectares, intègrent des zones industrielles et artisanales, des projets d'aménagements conséquents, etc.

Elsa Marangoni insiste sur le fait que tout projet d'aménagement ou activité pouvant avoir un impact sur les habitats ou les espèces doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation d'incidence.

M.Gineste explique que des entreprises de la zone d'activités du Puy de Wolf veulent s'agrandir. Hors, du point de vue du PLU et du périmètre de la zone d'activité rien ne leur interdit, mais elles font partie du périmètre Natura 2000. M.Gineste s'interroge de la manière dont cela doit être mentionné dans futur PLUi.

Les membres du COPIL rappellent que si les travaux d'agrandissement ont lieu exclusivement dans le périmètre de la zone d'activité, il n'y a pas de changement. Par contre, si les travaux ont lieu hors zone une évaluation d'incidence est obligatoire. La DDT demandera des compléments d'informations sur ce point.

Il est proposé également de travailler sur la maîtrise foncière du site en 2019/2020 pour clarifier ces questions et compléter les informations manquantes concernant les parcelles privées.

## **Programme 2019**

Les priorités pour 2019/2020 sont les suivantes :

Sensibilisation et communication auprès d'un public varié :

- Visites guidées lors d'opérations nationales (fête de la nature, journée du patrimoine) et visite avec les curistes des thermes de Cransac le 2 septembre, ainsi que visite pour l'association de randonnée de la Primaube le 18 ou 25 juin ;
- Permanence/stand (ronde pu Puy de Wolf/Médiathèque à Decazeville ?) ;
- Sortie jeunes avec CLSH et AFAS de Firmi le 14 avril ;
- Diffusion nouvelle plaquette ;

Sentier botanique : réflexion sur la faisabilité de ce sentier. Elsa du CPIE se charge de prendre contact avec les propriétaires, avec le VCAN pour les droits de passages. Si les subventions européennes permettent de travailler sur ce projet une proposition de sentier sera présentée au prochain COPIL, ainsi que les médias et leur financement (SmartFlore, CD Aveyron, etc.).

Participation au réseau des opérateurs en région et en Aveyron (2 jours de participation au réseau régional et 1,5 au réseau départemental).

### **Répartition de l'animation 2019/2020**

Ci après le prévisionnel pour l'animation du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 30 mars 2020 :

Gestion des habitats et des espèces

- Contact/démarchage pour la mise en place de contrats Ni-Ni : 1 jour

Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence : 0,5 jour

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

- Création d'un sentier botanique : 6 jours
- Suivi de la dynamique des ourlets à brachypode, chantier Sénéçon du Cap : 3 jours

Information, communication et sensibilisation

- Mise à jour site internet, Presse, radio : 2 jours
- Finalisation mise en forme plaquette : 2 jours et impression : 290, 4 €
- Visites et manifestations : 4,5 jours
- Participation au réseau des animateurs et formation CBN : 2 jours

Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site : 5 jours

Coût total de l'animation en prévisionnel : 12 966 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 12h00